

**RÉSOLUTION N° 505**

**DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'IICA  
ET DU CATIE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 100 du Règlement intérieur de la Direction générale établit que le Comité exécutif désigne les commissaires aux comptes qui sont chargés d'accomplir les travaux exposés au chapitre VII dudit Règlement;

Que la résolution IICA/CE/Res.470(XXVII-O/07) autorise le Directeur général à prolonger le mandat du cabinet *Deloitte and Touche* pour une période supplémentaire de deux ans;

Que, compte tenu du fait que *Deloitte and Touche* s'est acquitté de ses fonctions conformément aux exigences avalisées par le Comité de révision de la vérification (CRV), le Directeur général propose que le Comité exécutif désigne le cabinet *Deloitte and Touche* pour agir à titre de commissaires aux comptes de l'Institut et du CATIE pour la période 2010-2011,

DÉCIDE :

De désigner le cabinet *Deloitte and Touche* pour agir à titre de commissaires aux comptes de l'Institut et du CATIE pour la période 2010-2011.